

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2021 A 18 H 00

Convocation du 25 MARS 2021

PRESENTS : Mr ESCOFFIER, Maire, Mmes PAILLARD, GORDILLO, REYNAUD Hélène, VALLON, VICTOURON, GRACIA-GARAIX, Mrs ROUBY, REYNAUD.

Mr MARTINAT, arrivé à 18 H 17

Mr GACHON, arrivé à 18 h 53

ABSENTS : Excusés : Mr GUENARD, donne procuration à Mr MARTINAT.

Mr MARTURIER, donne procuration à Mr ESCOFFIER

Mme LARICCHIUTA, Mr CLOCHE.

Secrétaire de séance : Mme GORDILLO.

BUDGET PRIMITIF 2021 :

Le Maire informe le conseil municipal que les budgets présentés (service assainissement et budget communal) ont été examinés par la commission des finances.

BUDGET ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
	CHAPITRES	MONTANTS
11	Charges à caractère général	36 000,00
12	Charges de personnel	
66	Charges financières	4 000,00
67	Charges exceptionnelles	
42	Dotations aux amortissements	28 616,00
23	Virements	
	TOTAL	68 616,00

EQUILIBRE SECTION 28 591,69

	TOTAL RECETTES	97 207,69
--	-----------------------	------------------

RECETTES		
	CHAPITRES	MONTANTS
70	Produits des services	54 000,00
74	Subvention d'exploitation	2 000,00
75	FCTVA fonctionnement	440,00
43	opération d'ordre section	17 604,00
	TOTAL	74 044,00

Excédent reporté 23 163,69

	TOTAL RECETTES	97 207,69
--	-----------------------	------------------

INVESTISSEMENT

DEPENSES		
	CHAPITRES	MONTANTS
16	Remboursement d'emprunt	11 650,00
20	immobilisations incorporelles	35 000,00
21	immobilisations corporelles	20 000,00
41	amortissement subventions-ordre	17 604,00
	TOTAL	84 254,00
	EQUILIBRE SECTION	127 656,30
	TOTAL DEPENSES	211 910,30

RECETTES		
	CHAPITRES	MONTANTS
10	Dotations	
13	Subventions	28 000,00
40	opération d'ordre section	28 616,00
	TOTAL	56 616,00
	Excédent reporté	155 294,30
	TOTAL RECETTES	211 910,30

FONCTIONNEMENT : Le montant des dépenses et des recettes s'équilibre à la somme de **97 207.69 €**
(Inclus le montant de l'affectation reportée en recette qui s'élève à 23 163.69 €).

INVESTISSEMENT :

Le montant des dépenses et des recettes s'équilibre à la somme de **211 910.30 €**.
(Inclus le montant de l'affectation reportée en recette qui s'élève à 155 294.30 €).

Frais de fonctionnement budget Assainissement 2021 : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune supporte les frais de gestion qui concourent au bon fonctionnement du service Assainissement. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la participation forfaitaire d'un montant de **20 000 €** du budget d'assainissement au profit du budget communal et ceci au titre du forfait d'administration générale 2021.

Le budget primitif est approuvé à l'unanimité.

Arrivée de Mr MARTINAT Hervé – 18 h 17

BUDGET COMMUNAL

FONCTIONNEMENT – vue d'ensemble des chapitres

DEPENSES		
	CHAPITRES	MONTANTS
11	Charges à caractère général	176 865
12	Charges de personnel	284 660
14	Atténations de produit (FNGIR-FPIC)	80 571
65	Autres charges de gestion courante	97 801
66	Charges financières	12 500
67	Charges exceptionnelles	
42	Dotations aux amortissements	10 300
22	Dépenses imprévues	25 000
23	Virement en recette d'investissement	7 004
	TOTAL DEPENSES	694 701

RECETTES		
	CHAPITRES	MONTANTS
70	Produits des services	52 290
73	Impôts et taxes	522 493
74	Dotations et subventions	126 747
75	Autres produits de gestion	27 960
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnelles	
13	Atténuation de charges	928
42	Transfert entre section -ordre	
	TOTAL	730 418
	Excédent reporté	1 011 768
	TOTAL RECETTES	1 742 186

Il est décidé de présenter le budget de fonctionnement en suréquilibre de : (1 742 186 – 694 701 = **+ 1 047 485 €**)

INVESTISSEMENT :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 819 835 €.

Le montant du virement de la section de fonctionnement nécessaire à l'équilibre du budget s'élève à la somme de 7 004 €.

DEPENSES		
	CHAPITRES	MONTANTS
16	Remboursement d'emprunts / cautions	45 000
204	Participations	78 200
21	Immobilisations corporelles	34 835
2313	Travaux bâtiments	101 500
2315	Travaux voirie (Dont travaux Entrée village + PUP)	560 300
	TOTAL	819 835

RECETTES		
	CHAPITRES	MONTANTS
10	Dotations et fonds propres	14 902
16	Emprunt / cautionnement	1 000
13	Subvention	376 529
21	Virement du fonctionnement	7 004
40	Opérations d'ordre	10 294
	TOTAL	409 729
	Excédent reporté	410 106
	TOTAL RECETTES	819 835

TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021 :

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales dès 2021 au niveau local implique l'affectation aux communes de la part de taxe foncière sur les propriétés bâties départementale (le département ne percevra plus de taxe foncière). La taxe foncière sur les propriétés bâties « départementale » ne correspondant pas exactement à la perte de taxe d'habitation des communes, il est mis en œuvre un dispositif d'équilibrage sous la forme d'un coefficient correcteur.

Ainsi le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties = taux communal 15.94 % + 15.51 % du département, soit 31.45 %.

L'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 fait apparaître un total de ressources fiscales prévisionnelles 2021 = 471 333 €, le montant de 2020 était de 471 339 €.

Mr le Maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales pour 2021.

Une délibération est prise à l'unanimité pour le vote des taux sans augmentation, soit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 31.45 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 63.69 %
- CFE : 27.88 %

CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR L'ENTRETIEN DE LA STATION D'EPURATION / ASTREINTES :

Une délibération est prise à l'unanimité pour résilier le contrat actuel de la société OTV VEOLIA et valider la proposition de la Ste SUEZ qui inclue les astreintes.

SUPPRESSION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES DES CONSTRUCTIONS NEUVES :

À la suite de la réforme de la Taxe d'Habitation, il convient pour les communes qui avaient délibéré pour supprimer l'exonération de deux ans de la TFPB des constructions neuves, de délibérer à nouveau afin que la part départementale de TFPB qui est transférée aux communes soit également prise en compte.

Une délibération est prise à la majorité (2 abstentions) pour maintenir en 2022 la suppression de l'exonération de deux ans de la Taxe Foncière des Propriétés bâties des constructions neuves.

Arrivée de Mr GACHON Wilfried à 18 h53

INSTAURATION DE LA TAXE FORFAITAIRE SUR LA CESSION A TITRE ONEREUX DE TERRAINS NUS DEVENUS CONSTRUCTIBLES :

Une délibération est prise à la majorité (1 abstention) pour remplacer la délibération du 30 mars 2015 ayant le même objet, qui sera applicable au 1^{er} janvier 2022.

La taxe est acquittée lors de la première cession à titre onéreux d'un terrain, intervenue après son classement en terrain constructible. Son taux, fixé à 10 %, s'applique sur une base à 2/3 du prix de cession (ce qui correspond à un taux réel de 6.66%).

EXTERNALISATION DES PAIES :

Mr le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal, la convention d'adhésion de la commune avec le Centre de Gestion de la Drôme pour confier au service du CDG le traitement informatique de la paie des personnes rémunérées par la collectivité.

Le coût est de 15 € pour la création du dossier de chaque agent /élu et ensuite 10 € par bulletin de paie.

Une confirmation est attendue du CDG pour commencer en cours d'année 2021 ces prestations.

Une délibération est prise à la majorité (1 abstention) pour approuver la convention d'adhésion avec le CDG Drôme et autoriser le Maire à la signer.

ANIMATIONS DU RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES :

Mr le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal, une convention entre la commune et l'E.P.A Maison de l'enfance de St Paul Trois Châteaux, pour mettre à disposition du Relais d'Assistants Maternelles dans le cadre de leurs animations, la salle des fêtes, 1 mardi matin par mois à titre gracieux, pour la période du 10 mai 2021 au 31 décembre 2021.

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver cette convention et autoriser le Maire à la signer.

CESSION TERRAIN COMMUNAL ABORDS LOTISSEMENT « LES LAVANDINS » A MR CHAZOT Loïc :

Une délibération a été prise le 07 octobre 2020 pour approuver la cession d'un terrain communal d'environ 120 m², correspondant à une voie piétonne qui débouche sur la voie d'accès de la propriété de Mr CHAZOT Loïc.

Un document d'arpentage accompagné du plan de division des parcelles donne les références des parcelles à céder :

Parcelles G.1024 de 0 a 66 ca et G 1025 de 0 a 10 ca, soit une surface de 76 ca. Le prix convenu est de 4 000 €, les frais liés à cette cession sont à la charge de l'acquéreur.

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver cette cession de terrains aux conditions énoncées et autoriser le Maire à signer l'acte notarié.

CREATION D'UN CONTRAT A DUREE DETERMINEE – SERVICE TECHNIQUE :

Mr le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de créer un emploi non permanent d'adjoint technique territorial pour un accroissement temporaire d'activité à raison de 25 h/hebdomadaires du 1^{er} mai au 30 septembre 2021.

Mr DEL RIO Guillaume, domicilié sur la commune qui a déjà travaillé en contrat aidé dans ce service est pressenti pour ce CDD.

Une délibération est prise à l'unanimité pour ce recrutement temporaire.

QUESTIONS DIVERSES :

CIMETIERE (entrée village) : Mr le Maire informe le conseil municipal du projet de mise en place de 9 caveaux de type 4/6 places et 2 places, ouvertures devant ou dessus afin d'homogénéiser les concessions d'un îlot. Une entreprise de Pompes Funèbres a été consultée, le coût est estimé à 30 000 € TTC.

Les concessions avec caveau seront mises en vente en intégrant le coût. Les concessions « terre » resteront disponibles.

FOURRIERE ANIMAL : Mme REYNAUD Hélène, déléguée au SIFA (Syndicat Intercommunal de fourrière animal) a participé dernièrement à une réunion du bureau. Elle informe le conseil municipal que la nouvelle Présidente a régularisé de nombreux dossiers litigieux. 4 communes envisagent de quitter le SIFA (Lapalud / Mornas / Mondragon / Piolenc) ce qui pénalise le syndicat dont les recettes proviennent des communes adhérentes.

Il est évoqué qu'à terme les communes adhérentes seront celles qui dépendent de la communauté de communes Drôme-Sud-Provence, soit les 14 communes.

Poteau d'incendie du lotissement « La granière » signalé accidenté lors des travaux de voirie.

Centre de vaccination du Tricastin pour accueillir les habitants des 14 communes de la communauté de communes Drôme Sud Provence, à la Salle pommier de St Paul Trois châteaux à compter du 8 avril, après RDV par Doctolib ou tel. 04.75.96.68.69 selon les priorités définies.

FIN DE SEANCE A 20 H 00

<i>CLOCHE Jacky</i>	<i>ESCOFFIER Patrice</i>	<i>GACHON Wilfried</i>
<i>GORDILLO Nathalie</i>	<i>GRACIA- GARAY Sylvie</i>	<i>GUENARD Jérôme</i>
<i>LARICCHIUTA Peggy</i>	<i>MARTINAT Hervé</i>	<i>MARTURIER Christophe</i>
<i>PAILLARD Sandrine</i>	<i>REYNAUD Hélène</i>	<i>REYNAUD Guy</i>
<i>ROUBY Sébastien</i>	<i>VALLON Marielle</i>	<i>VICTOURON Nadège</i>